

Le ROF exprime de fortes réserves sur la proposition de la Mutualité Française de faire passer les délais de remboursement en optique de 2 à 3 ans pour les lunettes.

Le Rassemblement des Opticiens de France souhaite exprimer sa position face à la proposition de la Mutualité Française, formulée dans *Les Echos* du 11 avril dernier, d'allonger d'une année le renouvellement des équipements optiques, afin de contribuer à un objectif général de maîtrise des dépenses de santé.

Dans un contexte d'augmentation des troubles visuels des Français, notamment pour des raisons liées au vieillissement de la population et aux modes de vie qui accélèrent le développement de la myopie chez les jeunes, le ROF estime que cette mesure éloignerait les Français de leurs professionnels de santé, compromettant le suivi médical et le dépistage des troubles visuels.

Le ROF rappelle que **85 % des renouvellements de lunettes font suite à une visite chez un ophtalmologue**, qui a délivré une ordonnance et constaté un besoin de soins avéré, et que 49 % des porteurs renouvèlent leurs équipements avant 3 ans. Le ROF insiste aussi sur l'importance de rendez-vous réguliers avec les professionnels de la santé visuelle, notamment afin de favoriser le dépistage précoce.

D'un point de vue économique, Éric Chenu évoque « *une perception de pseudo gratuité* » de la part des Français s'agissant des lunettes.

Le ROF souhaite rappeler qu'à l'exception des équipements 100% santé, qui sont pris en charge intégralement, la prise en charge des équipements optiques se fait à hauteur de 9 centimes par l'Assurance Maladie, puis par les complémentaires selon le contrat souscrit par les assurés qui payent des cotisations ou des primes en conséquence. Néanmoins, et du fait des limitations prévues par les contrats responsables, le reste à charge pour les patients varie entre 125 et 130€ pour des verres simples, et entre 165 à 185€ pour des verres progressifs.

Par ailleurs, l'accès à l'ordonnance est long et compliqué pour de nombreux Français en fonction de leur lieu de vie : 40 % d'entre eux rencontrent des difficultés majeures pour obtenir une consultation médicale, avec un délai moyen de 79 jours. Dans certaines régions, les patients doivent souvent parcourir de longues distances pour accéder à un ophtalmologue ou un orthoptiste.

C'est pourquoi le ROF estime qu'il est injuste d'évoquer « des dépenses inutiles » lorsque l'on parle de la vue des Français. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 3 Français sur 4 de plus de 20 ans et 97 % des plus de 60 ans sont concernés par des troubles visuels. Le besoin de suivi et de correction de la vue est évident et nécessite une attention particulière.

Enfin concernant la fraude, qui est effectivement présente dans l'optique comme dans d'autres secteurs de la santé, le ROF rappelle qu'une minorité d'opticiens ternit l'image de toute

la profession et réaffirme son engagement à lutter contre la fraude avec les autres acteurs de la filière. Le ROF travaille déjà sur deux actions prioritaires :

- Le développement d'une application de traçabilité pour suivre les différentes étapes de la commande à la livraison des verres, ouverte et conforme au RGPD, pour renforcer le contrôle des pratiques dans le secteur. Cette application devrait être opérationnelle dans les prochains mois, à condition que tous les acteurs (OCAM, verriers, fabricants...) s'engagent dans cette démarche.
- L'élaboration et l'application de règles professionnelles afin d'assurer une pratique responsable.

A propos du ROF :

Syndicat patronal majoritaire du secteur, le Rassemblement des Opticiens de France est issu de la fusion en 2018 du Syndicat National des Opticiens Réunis (SNOR) et de l'Union des Opticiens (UDO). Avec une représentativité de 81% dans la branche optique-lunetterie, le ROF se singularise par la diversité des structures d'exercice qui le composent : il est l'unique syndicat à fédérer à la fois les enseignes leaders du marché de l'optique, les opticiens indépendants et des associations régionales. Un fonctionnement collectif au service de tous les opticiens.

Le ROF assure la représentation de ses adhérents auprès des ministères (Santé, Commerce et Éducation Nationale...) et des organismes publics. Il défend l'évolution de la profession d'opticien pour faciliter l'accès aux soins visuels en France, il assure la promotion de la profession auprès du grand public et il propose à ses adhérents un ensemble de services pour les accompagner dans leur activité.